



APLOC info

Association des Plaisanciers de Loctudy
Bureau du port de Plaisance
29750 LOCTUDY

<http://www.aploc.org/>

aploc29@gmail.com

N°39 décembre 2019

Assemblée Générale 2019 samedi 11 janvier 2020

La soirée de l'APLOC

Une quarantaine de nos membres a participé à la soirée de l'APLOC durant laquelle ont été remis les trophées voile et pêche



Réunis pour l'«apéro» autour du buffet préparé par les membres



Tous attentifs pour la proclamation des résultats



Les lauréats 2019 Dominique Lambert pour la voile et Jean Claude Dugué pour la pêche tous deux pour la seconde année consécutive





La Choucroute est-elle bonne ?



Les assiettes sont vides!!!



La soirée s'est poursuivie dans une ambiance conviviale et chaleureuse

Merci aux organisateurs

Commission Pêche à la palangre



Deux jolis bars et un congres pour nos pêcheurs à la palangre bigoudène., voilà une jolie pêche pour clore la saison.

Info portuaire

Les tarifs 2020

La tenue du CLUPIPP à une journée d'intervalle du Conseil Portuaire ainsi que l'absence de document remis en amont n'ont pas permis pas aux représentants des usagers de remplir correctement leur mission.

Le dernier Conseil Municipal du 22 novembre a voté le budget du port de plaisance.

- Augmentation de 2% de la redevance annuelle
- Nouvelle tarification outillage, des services et frais annexes qui comprend les tarifs d'utilisation de l'aire de carénage et travaux techniques. Cette dernière est soumise à une réservation obligatoire par formulaire. Attention: le dernier paragraphe de la lettre d'accompagnement du contrat de location d'un poste d'amarrage, nous invite à consulter la grille des tarifs d'outillage, des services et frais annexes. (annexée en pièce jointe)

Retour sur le mois de novembre

1- CLUPIPP du 13 novembre 14 heures

- Election du représentant titulaire des plaisanciers de Loctudy (*Désignation d'un membre du CLUPIPP, en qualité de membre titulaire représentant l'activité plaisance au Conseil portuaire de Loctudy-Ile Tudy)
- Présentation vidéo du budget du port (aucun document hors mis l'ordre du jour)
 - **situation jusqu'au 31 décembre 2019: 1 mois gratuit d'utilisation de l'aire de carénage compris dans le contrat de location d'un poste d'amarrage.**
 - la découverte des tarifs de l'aire de carénage et travaux techniques, a fait l'objet de vives réactions des plaisanciers.

* point 1 de l'ordre du jour du CLUPIPP

2 - Conseil Portuaire 14 novembre

- Rappel: « les membres du conseil Portuaire sont nommés par le Président du Conseil Départemental .» En conséquence bien qu'élu la veille par le CLUPIPP le représentant titulaire des plaisanciers n'a pas été autorisé à voter.
- Devant le refus du représentant de la mairie d'ouvrir une négociation, signalant qu'elle a déjà eue lieu le 8 octobre dernier, le suppléant du représentant des plaisanciers s'est vu contraint de rejeter le budget .

3 - Concertation 22 novembre

Devant les réactions des plaisanciers et de leurs associations (Association des Usagers et Plaisanciers du port de Larvor et Association des plaisanciers de Loctudy), les gestionnaires des ports de plaisance de Loctudy (adjoint au Maire et Directeur du port) ont invité les représentants des usagers pour une réunion de concertation.

Nos demandes:

- intégrer le mois de mars dans la période de gratuité
- conserver 7 jours de gratuité d'avril à octobre
- gratuité sur l'aire de travaux technique (pour réparations et travaux exceptionnels.)

4—Conseil Municipal 22 novembre

Sur le document soumis et voté par le Conseil Municipal nous constatons, grâce à l'intervention de nos représentants, la prise en compte partielle de nos revendications.

Extrait du document voté au Conseil Municipal qui a élargi au mois de mars la période de gratuité

Tarifs d'utilisation de l'aire de carénage (réservation obligatoire par formulaire)		
STATIONNEMENT PAR PERIODES	AIRE DE CARENAGE et TRAVAUX TECHNIQUES	
Haute saison (d'avril à juin)	stationnement limité à 7 jours	dont 2 forfaits 24H inclus dans la redevance annuelle des usagers du port de plaisance de Loctudy
Mi Saison (de juillet à octobre)	stationnement limité à 14 jours	
Basse saison (de novembre à mars)	stationnement limité à 30 jours, inclus dans la redevance annuelle des usagers du port de plaisance de Loctudy	
TARIFS DE STATIONNEMENT SUR L'AIRE DE CARENAGE*	TTC	
Forfait 24h par emplacement	24,00 €	
TARIFS D'UTILISATION DES FLUIDES	TTC	
Distribution d'eau 1H avec nettoyeur haute pression non fourni	3,00 €	
Distribution d'électricité 1H	3,00 €	
Majoration du tarif d'emplacement en cas de dépassement des durées autorisées (tarifs multipliés par 3)		

*2 Forfaits CARENAGE 24H toutes saisons et 30 jours de stationnement en basse saison inclus dans la redevance des usagers titulaires d'un contrat annuel au port de plaisance de Loctudy, stationnement payant au-delà du forfait carénage dans la limite des durées autorisées, fluides non compris dans le forfait carénage

Ce qu'il peut en coûter

10 jours en mai correspondent à (2 fois 24 heures gratuites)+(5 jours à 24€ ttc soit 120€ TTC) + (3 jours de dépassement à 3 fois 24€ TTC par jour soit 216€ TTC) pour un total de 336€ TTC aux quels il faut ajouter les fluides 3€ de l'heure pour l'eau et 3€ de l'heure pour l'électricité soit pour 2 heures d'eau et 4 heures d'électricité 18€ nous débourserez 354€ TTC

Un exemple: pour un petit bateau (moins de 6 mètres) qui payait 1 000€ de redevance la facture pour la même prestation va s'élever à 1 000€ + (2%) = 1020€ + 354€ pour l'utilisation de la cale de carénage 10 jours en mai qui était incluse dans la redevance antérieurement.

soit un total de 1020€+ 354€ = 1 374€ soit en pourcentage une augmentation de 37.4%

Faites entendre votre voix participez au CLUPIPP

Inscription sur la liste du CLUPIPP: (Conseil Local des Usagers Permanents des Installations Portuaires de Plaisance).

N'oubliez pas de cocher la petite case dans votre contrat de location d'un poste d'amarrage

Les règlements en vigueur sont disponibles au bureau du port et sur le site internet www.loctudy.fr.